



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/22
16 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 – 22 mai 2014

PROPOSITION DE PROJET : BRÉSIL

Ce document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, quatrième tranche) PNUD/Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

Brésil

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	Allemagne, PNUD (principale)	64 ^e	10 % d'ici à 2015

II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Groupe 1, annexe C)	Année : 2013	1 189,0 (tonnes PAO)
--	--------------	----------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124				0,7	3,0				3,6
HCFC-141b		400,6							400,6
HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés									
HCFC-142b		1,0							1,0
HCFC-22				117,5	666,6				784,1
HCFC-225									

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	1 327,3	Point de départ pour des réductions globales durables :	1 327,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	220,3	Restante :	1,107.2

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,6	4,6
	Financement (\$ US)	454 091	454 091
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	52,3	52,3
	Financement (\$ US)	4 998 750	4 998 750

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			s.o.	s.o.	1 327,3	1 327,3	1 194,8	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	1 327,3	1 327,3	1 194,8	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	1 209 091	2 472 727			409 091	4 090 909
		Coûts d'appui	153 000	262 000			45 000	460 000
	PNUD	Coûts du projet	4 456 257	3 400 000	3 000 000	3 000 000	1 650 000	15 506 257
		Coûts d'appui	334 219	255 000	225 000	225 000	123 750	1 162 969
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	5 665 348	5 872 727	3 000 000		0,0	14 538 075
		Coûts d'appui	487 219	517 000	225 000		0,0	1 229 219
Somme totale demandée à approuver à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
		Coûts d'appui	0	0	0	225 000	0	225 000

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale et au nom du gouvernement du Brésil, présente à la 74^e réunion une demande de financement de la quatrième tranche¹ de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme totale de 3 000 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 225 000 \$US pour le PNUD seulement. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour les années 2015 et 2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Brésil a déclaré une consommation de 1 189,25 tonnes PAO de HCFC en 2013 et une consommation estimative de 1 164,74 tonnes PAO en 2014. La consommation de HCFC de 2010-2014 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Brésil (données relatives à l'article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	15 109,28	11 408,80	17 020,03	14 256,36		14 401,0
HCFC-123	19,84	44,31	170,79	0,00		14,9
HCFC-124	316,90	246,94	204,83	164,54		351,3
HCFC-141b	3 579,62	3 710,30	4 027,8	3 641,42		4 741,3
HCFC-142b	105,28	68,69	12,02	14,92		86,3
Total (tonnes métriques)	19 130,92	15 478,99	21 435,47	18 077,27		19 594,8
Tonnes PAO						
HCFC-22	831,01	627,48	936,10	784,10		792,1
HCFC-123	0,40	0,89	3,42	0,00		0,3
HCFC-124	6,97	5,43	4,51	3,62		7,7
HCFC-141b	393,76	408,13	443,1	400,56		521,6
HCFC-142b	6,84	4,47	0,78	0,97		5,6
Total (tonnes PAO)	1 238,98	1 046,40	1 387,87	1 189,25	1 164,74	1 327,3

*Estimation préliminaire de la consommation totale pour chaque HCFC importé.

3. La consommation maximale atteinte en 2012 est attribuable à une combinaison de facteurs tels qu'une économie en voie de rétablissement et les attentes créées sur le marché par l'entrée en vigueur du programme de quotas. La réduction réalisée en 2013, qui a porté la consommation à un niveau inférieur aux 10 pour cent de la valeur de référence, s'explique par l'ensemble des efforts de réduction globale déployés en vertu du PGEH et la reconversion d'une partie des entreprises multinationales de réfrigération domestique faisant des affaires au Brésil. L'augmentation des prix sur le marché provoquée par les mesures de réglementation devrait continuer à entraîner une réduction de la consommation de HCFC-22.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Brésil a déclaré des données de consommation sectorielle de HCFC inférieures aux données déclarées dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays pour l'année 2013, ce qui est conforme aux données déclarées en vertu de l'article 7. Le rapport sur le programme de pays de l'année 2014 sera soumis d'ici au 1^{er} mai 2015.

¹ La quatrième tranche était prévue pour l'année 2014, à l'origine, mais n'a été proposée qu'à la 74^e réunion.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH*Cadre juridique*

5. L'Association des normes techniques du Brésil (ABNT) poursuit toujours ses débats sur la norme régissant l'utilisation d'ammoniac dans la conception, l'installation, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, de même que sur la norme concernant la classe de sécurité et la terminologie propres aux frigorigènes. Un examen de la norme de sécurité de l'ABNT sur la sécurité des systèmes de réfrigération et les appareils à pression utilisés en réfrigération est en cours.

6. Les mesures de diffusion des HCFC importés ont été appliquées en ciblant le secteur privé, et les activités et le matériel de formation ont été remis au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération en mettant l'accent sur le besoin et la faisabilité économique de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation conçus pour réduire les fuites de HCFC-22, afin de réduire le besoin de nouveaux frigorigènes en réponse à la réduction des quotas d'importation en 2015.

*Secteur de la fabrication de la mousse de polyuréthane*Reconversion individuelle de 12 entreprises de mousse de polyuréthane (79,71 tonnes PAO)

7. Ce volet réunit quatre entreprises de fabrication de panneaux en continu reconvertissant leurs activités à une technologie à base d'hydrocarbures et huit entreprises de mousse à pellicule externe incorporée qui reconvertissent leurs activités à une technologie à base de formiate de méthyle ou de méthylal. Cinq entreprises (20,29 tonnes PAO) ont terminé leur reconversion, deux autres (29,98 tonnes PAO) ont installé leur équipement et les cinq autres en sont à différentes étapes du processus. Toutes les entreprises termineront leur reconversion au cours de 2015. Un sommaire de l'état des progrès des différentes reconversions est proposé dans le tableau 2, ci-dessous.

Tableau 2. État des progrès de la reconversion individuelle dans les entreprises de mousse de polyuréthane au Brésil

Entreprises	Tonnes PAO*	État de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue
5 (Isoeste, Cantegrill, Duoflex, Kalf, Frisokar**)	20,29	Terminée	-
2 (Isoblock, Luguez***)	29,98	Équipement installé	Première moitié de 2015
0	0,00	Équipement acheté	Fin de 2015
3 (Cairu, Danica, Spandy)	14,49	Achats et travaux d'ingénierie en cours	Fin de 2015
2 (Espumatec, Panisol)	14,95	Contrats signés et mise en œuvre amorcée	Fin de 2015
12	79,71		-

* Consommation de référence approuvée dans le PGEH.

** Ayant terminé sa reconversion deux mois avant la date prévue, Frisokar possède encore des stocks résiduels de HCFC-141b.

*** Luguez a terminé son projet, mais continuera néanmoins à utiliser du HCFC-141b sur une chaîne jusqu'en juin 2015 en attendant le règlement d'un problème technique. L'entreprise a déjà éliminé la moitié de sa consommation de HCFC-141b (c.-à-d., 6,6 tonnes PAO).

Reconversion de 11 sociétés de formulation desservant près de 300 utilisateurs (39,5 tonnes PAO)

8. Deux sociétés de formulation (13,2 tonnes PAO) ont terminé la reconversion de leur usine, développé leurs formules en utilisant du formiate de méthyle et du méthylal, et sont en voie d'aider les utilisateurs en aval à les adopter. Deux autres sociétés de formulation (12,5 tonnes PAO) termineront la reconversion de leurs installations à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (c.-à-d., formiate de méthyle et méthylal) au cours du deuxième trimestre de 2015. Cinq des

sept sociétés de formulation restantes ont entrepris la reconversion de leur usine et le développement de formules, et deux n'ont pas encore signé d'accord.

Reconversion de 98 petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur de la mousse de polyuréthane rigide (49,6 tonnes PAO)

9. La reconversion des PME se fera par l'entremise des sociétés de formulation ayant reçu de l'assistance, car c'est le moyen le plus économique d'assurer cette reconversion. Les sociétés de formulation développeront des formules, les mettront à l'essai dans des entreprises en aval qui utilisent la mousse et, lorsque la formule sera optimisée, modifieront l'offre à des polyols sans HCFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

10. Les activités ci-dessous ont été entreprises:

- a) Formation et renforcement des capacités : Des unités de formation mobiles ont été mises sur pied et diffusées à cinq établissements de formation ; sept instructeurs de plus et 621 techniciens en réfrigération commerciale ont été formés ;
- b) Projets de démonstration : Un supermarché supplémentaire a été choisi à des fins de démonstration de l'amélioration des pratiques de confinement des systèmes existants à base de HCFC ; un diagnostic technique a été effectué afin de repérer la cause des fuites et de la perte d'efficacité dans l'équipement du supermarché choisi ; un programme de consultation des utilisateurs commerciaux ayant pour objet d'améliorer le processus décisionnel et de favoriser les solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète a été créé ; et le développement de plusieurs normes en réfrigération commerciale, pour les supermarchés, les mini-climatiseurs à deux blocs, les systèmes à l'ammoniaque et la climatisation centrale, se poursuit ;
- c) Système de documentation en ligne : Le système a été mis au point après avoir effectué les adaptations découlant des suggestions du comité d'experts et en est maintenant à l'étape des essais ;
- d) Campagnes de sensibilisation : Le logo, l'identité visuelle, le site Web et le manuel du projet ont été préparés ; le champ d'application régional du plan a été défini grâce aux groupes et associations locaux ; plusieurs brochures et publications techniques, dont des lignes directrices pour l'utilisation sans danger des hydrocarbures, ont été produites et distribuées, et la publication de trois guides de bonnes pratiques en réfrigération est en cours.

Bureau de gestion et de suivi du programme (BGP)

11. Le BGP a continué à appuyer le Bureau national de l'ozone dans la mise en œuvre des activités du PGEH en effectuant une analyse technique des produits présentés ; en visitant des entreprises afin d'examiner les projets ; en élaborant des devis techniques ; en organisant des réunions du comité d'évaluation des procédés afin d'évaluer la situation et de recommander l'émission d'accords d'entretien ; en déployant des campagnes de sensibilisation ; et en assurant le contrôle financier des sommes par le respect des règles et des règlements du PNUD.

Niveau de décaissement des sommes

12. Au total, 5 797 863 \$US (39,9 p. cent) des 14 538 075 \$US approuvés à ce jour ont été décaissés en date d'avril 2015. Le solde de 8 740 212 \$US sera décaissé en 2015 et 2016 (tableau 3).

Tableau 3. Rapport financier de la première étape du PGEH du Brésil (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Somme totale approuvée	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée
PNUD	4 456 257	1 903 109	3 400 000	1 294 587	3 000 000	980 068	10 856 257	4 177 763
Allemagne	1 209 091	634 858	2 472 727	985 242	0	0	3 681 818	1 620 100
Total	5 665 348	2 537 967	5 872 727	2 279 829	3 000 000	980 068	14 538 075	5 797 863
Décaissement		44,8 %		38,8 %		32,7 %		39,9 %

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

13. Le gouvernement du Brésil mettra en œuvre les activités ci-dessous :

- a) *Secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (2 766 552 \$US)* : Suite de la reconversion des sept entreprises restantes, des sept sociétés de formulation et de leurs utilisateurs en aval concernés ;
- b) *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (gouvernement de l'Allemagne) (soldes des tranches précédentes)* :
 - i) Formation et renforcement des capacités : Former 4 024 techniciens en réfrigération commerciale et 100 techniciens en réfrigération domestique, et évaluer les cours de formation et de renforcement des capacités ;
 - ii) Assistance technique et projets de démonstration : Repérer et réparer les sources de fuites et de perte d'efficacité de l'équipement des supermarchés choisis ; acheter des composants afin de remplacer et d'étanchéifier les systèmes de réfrigération ; préparer des études de cas sur les résultats obtenus dans ces supermarchés ; et poursuivre les débats et le développement de normes techniques pour les supermarchés ;
 - iii) Système de communication en ligne : Terminer les essais et présenter le système aux utilisateurs ;
 - iv) Diffusion et campagnes de sensibilisation : Poursuivre la distribution de matériel et de publications techniques, maintenir le site Web et les pages de médias sociaux, promouvoir le PGEH dans les événements et foires industriels, et rencontrer les parties prenantes du secteur de l'entretien aux niveaux national et régional ;
- c) *BGP (PNUD) (233 448 \$US)* : Poursuivre la mise en œuvre et le suivi de toutes les activités relevant du PGEH, dont la vérification des données de consommation pour l'année 2015.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport de vérification

14. La vérification de la consommation de HCFC de l'année 2014 était toujours en cours au moment d'émettre le présent document. Par conséquent, conformément à la décision 72/19, les sommes approuvées pour la quatrième tranche ne seront virées au PNUD que lorsque le Secrétariat aura examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Brésil respecte le Protocole de Montréal et l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement du Brésil a déjà émis ses quotas d'importation de HCFC pour l'année 2015, qui représentent une réduction des quotas établis pour l'année 2013 : 6,51 p. cent de réduction du HCFC-22, 32,37 p. cent de réduction du HCFC-141b, et aucune réduction du HCFC-123, HCFC-124, HCFC-142b et du HCFC-225. Le quota d'importation total de 2015 est de 16,6 p. cent de moins que la consommation de référence des HFC.

Secteur de la fabrication

16. La première étape du PGEH approuvée pour le Brésil prévoit la reconversion de 386 entreprises de mousse de polyuréthane. Le PNUD a confirmé que toutes les entreprises visées (y compris 98 PME dans le secteur de la mousse de polyuréthane rigide ayant été approuvées dans le cadre d'un autre projet), à l'exception des 12 entreprises pour lesquelles des projets individuels ont été approuvés, effectueront la reconversion de leurs installations dans le cadre de projets de groupe coordonnés par les sociétés de formulation. Comme il n'a pas été possible de vérifier l'admissibilité de toutes les PME au moment de la proposition du PGEH, le PNUD effectuera cette vérification pendant la mise en œuvre. La demande d'approbation de la tranche présentée à cette réunion comprend un rapport vérifiant l'admissibilité de 196 PME, des sous-secteurs et des sociétés de formulation auxquelles elles sont associées. Le Secrétariat a préparé le tableau 4 à partir des rapports périodiques soumis. Ce tableau propose un aperçu de la mise en œuvre du volet sur les sociétés de formulation. Le PNUD actualisera cette information périodiquement, selon les progrès réalisés.

Tableau 4. État des progrès dans le volet sur les sociétés de formulation

PGEH approuvés				Mise en œuvre du PGEH						État de la reconversion	
Sociétés de formulation	Utilisateurs en aval prévus			Utilisateurs en aval recensés						État de la reconversion	
	MSM/MPEI*	MPR**	Tonnes PAO	MSM/MPEI*	MPR**	Total	Tonnes PAO	Validés	En cours	Société de formulation	Utilisateurs en aval
Amino	49		6,9	49	24	73	11,1	10	10	Terminée	En cours
Arinos	85		10,8	85	9	94	14,5	38	30	En cours	En cours
Ariston	7		1,4	7	7	14	4,1	13	6	Terminée	En cours
Ecoblaster	17		5,7	17	9	26	8,4	32		En cours	Pas commencée
Purcom	101		11,8	102	34	136	16,5	112	50	Terminée	En cours
Shimtek	14		2,9	14	s.o.	14	2,9			En cours	Pas commencée
Applications de mousse de polyuréthane rigide											
Ecopur***					3	3	0,5			Pas commencée	Pas commencée
M.Cassab					18	18	1,1			Pas commencée	Pas commencée
Polisystem					12	12	3,6			En cours	Pas commencée
Polyuréthane					12	12	1,4			En cours	Pas commencée
U-Tech					6	6	0,1	13		En cours	Pas commencée
Total	273	98	89,1	274	134	408	64,2	218	96		

*Mousse souple moulée et mousse à pellicule externe incorporée

**Applications de mousse de polyuréthane rigide (chauffe-eau, objets isothermes, emballage, conduite à double enveloppe)

***La participation d'Ecopur au PGEH est incertaine. Si elle n'y participe pas, le PNUD aidera les utilisateurs en aval en ayant recours aux services d'une autre société de formulation. Le PNUD informera le Secrétariat de la réponse finale, dès sa réception.

17. Les coûts engagés dans les reconversions terminées ou à une étape avancée, préparés à partir d'informations fournies par le PNUD, sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5. Coûts engagés dans les reconversions achevées ou à une étape avancée dans le secteur de la mousse de polyuréthane

Entreprises	Sommes approuvées (\$US)	Cofinancement (\$US)*	Coût total (\$US)
Entreprises individuelles			
Cantegril	47 323	Non calculé	47 323
Duoflex	109 725	120 275	230 000
Frisokar	604 390	100 000	704 390
Isoeste	331 963	97 037	429 000
Kalf	117 900	Non calculé	117 900
Luguez	244 323	45 300	289 623
Sociétés de formulation			
Arinos***	37 450	0	37 450
Ariston	134 750	12 750	147 500
Purcom	201 100	213 500	414 600
Grand total	1 828 924	588 862	2 417 786

* Les dépenses exactes liées au cofinancement et le niveau de leur caractère différentiel sont inconnus

**Un distributeur basse pression a été détruit et remplacé par un nouveau distributeur haute pression.

***Les coûts partiels représentant des étapes n'ont pas encore été atteints en vue de recevoir les paiements complets..

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

Normes techniques

18. En ce qui concerne les normes techniques, le PNUD a précisé qu'elles font l'objet de discussions au sein de groupes de travail spécialisés formés d'experts du secteur privé faisant partie du Comité brésilien de la réfrigération, de la climatisation, de la ventilation et du chauffage. Le rôle du gouvernement du Brésil et du gouvernement de l'Allemagne se limite à offrir un appui pour la préparation et la révision des normes. Ils n'exercent aucun contrôle sur le processus même. Les normes les plus pertinentes faisant l'objet de débats en cours portent sur les normes de sécurité des systèmes de réfrigération ; l'actualisation de la désignation des frigorigènes et de leur classement aux fins de sécurité conformément à la norme 34-2010 de l'ASHRAE²; l'installation de climatiseurs domestiques à deux blocs et de climatiseurs compacts (de fenêtre) (une attention particulière sera accordée aux systèmes à base de frigorigènes inflammables au cours de la deuxième étape) ; les systèmes de réfrigération à base d'ammoniaque ; les lignes directrices d'installation et de fonctionnement de l'équipement de supermarché ; et les lignes directrices sur la détection des fuites, le confinement des frigorigènes et l'entretien de l'équipement de réfrigération commercial.

19. À la lumière des mesures réglementaires qui s'appliqueront à la deuxième étape, des débats seront proposés sur une norme concernant l'utilisation sans danger des frigorigènes inflammables, notamment les procédures techniques et les recommandations pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien sans danger des systèmes de réfrigération et de climatisation.

² Norme 34-2010 de l'ASHRAE : Désignation et classification des frigorigènes aux fins de sécurité.

Plan d'action

20. La date d'achèvement de la première étape du PGEH et de l'accord connexe est le 31 décembre 2016³. Le Secrétariat a indiqué que 5,8 millions (30 p. cent) des 19,6 millions \$US approuvés en principe pour la première étape ont été décaissés entre 2012 et 2015, et que 13,8 millions \$US (70 p. cent) seront décaissés à l'atteinte des étapes et à l'achèvement des activités d'ici à décembre 2016. De plus, compte tenu des délais nécessaires pour réaliser la reconversion des entreprises de mousse (de 1,5 à 3 ans), le Secrétariat craint que plusieurs reconversions n'ayant pas encore commencé ne soient pas terminées d'ici la fin de 2016.

21. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a demandé qu'on lui confirme si le gouvernement du Brésil sera en mesure de mener à terme toutes les activités inachevées et de décaisser les 13,8 millions \$US d'ici à la fin de 2016 ou s'il ne demandera pas plutôt le prolongement de la première étape au-delà de la date prévue afin de terminer toutes les activités inachevées du plan. Le PNUD a indiqué que le gouvernement est conscient que l'échéancier du reste de la première étape est serré, mais qu'il a prévu mener le programme à terme avant la fin de 2016. Le PNUD estime que cette échéance est encore réaliste, compte tenu du niveau élevé de mise en œuvre atteint et de l'expérience acquise au cours des 12 derniers mois.

22. Le Secrétariat et le PNUD ont accepté de réévaluer le niveau de progrès et la date d'achèvement prévue lors de la présentation de la demande de la cinquième tranche, à la 75^e réunion. Si une prolongation de délai est demandée, la demande de tranche devra être accompagnée d'un plan d'action actualisé indiquant toutes les activités inachevées dans les différents volets en date de la fin de 2016, d'un calendrier de mise en œuvre actualisé et d'une date d'achèvement prévu actualisée.

23. Comme le PNUD a indiqué que l'achèvement du projet est toujours prévu pour la fin de 2016, le Secrétariat a demandé un plan de décaissement pour les activités restantes (tableau 6).

Tableau 6. Plan de décaissement de la dernière partie de la première étape du PGEH au Brésil (\$US)

Activité	1 ^{re} moitié de 2015	2 ^e moitié de 2015	1 ^{re} moitié de 2016	2 ^e moitié de 2016	Total*
Cadre juridique	10 428	10 428	10 428	10 428	41 714
Entreprises individuelles de mousse de polyuréthane	420 474	401 977	416 607	531 133	1 770 191
Sociétés de formulation de la mousse de polyuréthane	877 276	2 261 247	1 770 875	1 770 875	6 680 273
98 PME de mousse rigide		551 749	1 191 027	794 018	2 536 794
Entretien, renforcement des capacités	293 000	306 400	166 162	118 362	883 924
Entretien, démonstration	213 105	302 469	196 753	128 636	840 963
Entretien, autres	193 454	220 444	195 537	136 478	745 913
BGP	60 000	120 000	60 000	60 000	300 000
Total	2 067 737	4 174 715	4 007 389	3 549 931	13 799 772

*Comprend toutes les tranches approuvées et les quatrième et cinquième tranches pas encore approuvées.

³ « L'achèvement du plan de gestion de l'élimination des HCFC et de l'Accord s'y rapportant aura lieu à la fin de l'année qui suit la dernière année pour laquelle une consommation totale maximum autorisée est spécifiée dans l'Appendice 2-A. Si des activités qui étaient prévues dans le plan et dans ses révisions conformément aux paragraphes 5 d) et 7 se trouvaient encore à ce moment-là en souffrance, l'achèvement serait reporté à la fin de l'année suivant la mise en œuvre des activités restantes. Les exigences de remise de rapport selon les paragraphes 1a), 1b), 1d) et 1e) de l'Appendice 4-A continuent jusqu'à la date d'achèvement sauf spécifications contraires de la part du Comité exécutif. » (Paragraphe 14 de l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif)

Conclusion

24. Les données préliminaires sur la consommation de HCFC en 2014 (en attente de la confirmation sur vérification) révèlent que le Brésil respecte le Protocole de Montréal et l'accord. La mise en œuvre du PGEH se poursuit avec succès : cinq entreprises de mousse de polyuréthane ont terminé leur reconversion à des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète, la plupart des reconversions individuelles d'entreprises en cours devraient être achevées en 2015, et la reconversion des sociétés de formulation et des utilisateurs en aval devrait être achevée entre 2015 et 2016. Environ 50 tonnes PAO de HCFC-141b auront été éliminées dans le secteur des mousses d'ici à la première moitié de 2015. La mise en œuvre des activités du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération se poursuit comme prévu. Le PNUD et le gouvernement de l'Allemagne ont décaissé 39,9 p. cent de toutes les sommes approuvées, dont 32,7 p. cent des sommes approuvées pour la dernière tranche.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Brésil, et recommande également l'approbation générale de la quatrième tranche de la première étape du PGEH du Brésil, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2015-2016, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que les sommes approuvées ne seront virées au PNUD que lorsque le Secrétariat aura examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Brésil respecte le Protocole de Montréal et l'accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première étape, quatrième tranche)	3 000 000	225 000	PNUD
